



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

# ANCT 2022 en Moselle



Une année au service des territoires

# ANCT 2022 en Moselle

## Une année au service des territoires

### L'ANCT : C'est quoi ?

Annoncée lors de la Conférence nationale des territoires en 2017 par le président de la République, avec l'ambition de faire naître un « État facilitateur de projets », et créée par la loi du 22 juillet 2019, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a été mise en place le 1er janvier 2020. Elle marque une transformation de l'action de l'État, qui agit au plus proche des collectivités territoriales pour faire réussir leurs projets de territoire.

L'ANCT décline son action à travers 3 grandes missions :

- **concrétiser les projets de territoire**
- **s'adapter au plus près des besoins**
- **faire face aux nouveaux défis**

Afin de mener à bien ces missions, l'ANCT propose aux collectivités un soutien en ingénierie de projet, une assistance à la maîtrise d'ouvrage publique. Elle définit et pilote également des programmes d'appui nationaux. Enfin, elle élabore des pactes territoriaux permettant à l'État et aux collectivités de s'entendre sur un diagnostic puis sur un plan d'actions partagé.

### Saisir la délégation territoriale de l'ANCT en Moselle

L'ANCT fonctionne sur le modèle du guichet unique : pour la solliciter sur un projet, la seule porte d'entrée est le préfet de la Moselle, en sa qualité de délégué territorial de l'ANCT. Avec ses collaborateurs, le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires, les délégués territoriaux adjoints, et de concert avec les sous-préfets d'arrondissements, ils sont les interlocuteurs des collectivités pour faciliter l'émergence et la réalisation de projets locaux.

Ils mobilisent les compétences nécessaires au sein des services de l'État, des **opérateurs conventionnés** (Anah, Anru, Ademe, Cerema, Banque des territoires) et des **acteurs volontaires** pour participer au projet (agence technique départementale, EPA, EPFGE, agence d'urbanisme, agence de l'eau, ADEME, etc.).

*Exemples d'actions soutenues par l'ANCT :*

- *Pour la communauté de communes de l'Arc mosellan : accompagnement de l'ANCT sur l'étude préalable au schéma de développement touristique ;*
- *Pour la commune de Morhange : accompagnement de l'ANCT dans la réalisation d'une étude globale sur la mobilité en secteur peu dense.*



## LES ACTIONS EN MOSELLE

ANCT ET



### LES PACTES TERRITORIAUX DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Faisant suite aux contrats de ruralité arrivés à leur terme fin 2020, et dans le contexte sanitaire Covid-19 et de la crise économique qui en a découlé, le Gouvernement a souhaité mettre en place une nouvelle génération de contrats entre l'État et les territoires : les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Le CRTE, signé pour 6 ans, porte une double ambition :

- accélérer la relance et accompagner la transition écologique dans les territoires,
- simplifier et clarifier les modalités d'accompagnement de l'État.

En région Grand Est, les CRTE sont devenus des PTRTE (Pactes territoriaux de relance et de transition écologique). Ils sont cosignés par le conseil régional Grand Est.

En Moselle, 19 PTRTE ont été élaborés.

En 2022, **l'État a déjà pu mobiliser 9 326 497 €** au titre de la DETR ou de la DSIL, pour 77 projets inscrits dans les PTRTE (hors programmes Action cœur de ville et Petites villes de demain), auxquels s'ajoutent 1 863 662 € pour 8 projets Action cœur de ville et Petites villes de demain, soit **11 190 159 €**.  
L'enveloppe totale DETR/DSIL s'élève en 2022 à **25,5 millions d'€**.

L'ANCT et les opérateurs partenaires déploient une offre de services à destination des collectivités et porteurs de projets. Il est notamment proposé un appui en ingénierie pour aider les territoires les plus fragiles à s'engager dans la démarche PTRTE) et dans la concrétisation de leur projet (accompagnement « sur-mesure »).

*Exemple de PTRTE soutenus par l'ANCT :*

- *Pour la communauté de communes Bouzonvillois Trois frontières : accompagnement de l'ANCT, via la mobilisation du Cerema, dans le cadre des réflexions pour l'élaboration du PTRTE*
- *Pour la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois : accompagnement de l'ANCT, via la mise à disposition d'un prestataire externe, dans le cadre de l'élaboration et la rédaction du PTRTE*

3 grandes priorités déclinées en un bouquet de programmes à votre disposition : Territoires et ruralités, Politique de la ville, Numérique.

## TERRITOIRE ET RURALITÉS

### France services : l'aide aux démarches administratives du quotidien



**France  
services**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Les France services proposent aux citoyens d'être accueillis par des professionnels formés, dans un lieu unique et convivial, afin d'être accompagnés dans leurs démarches administratives et numérisées du quotidien.

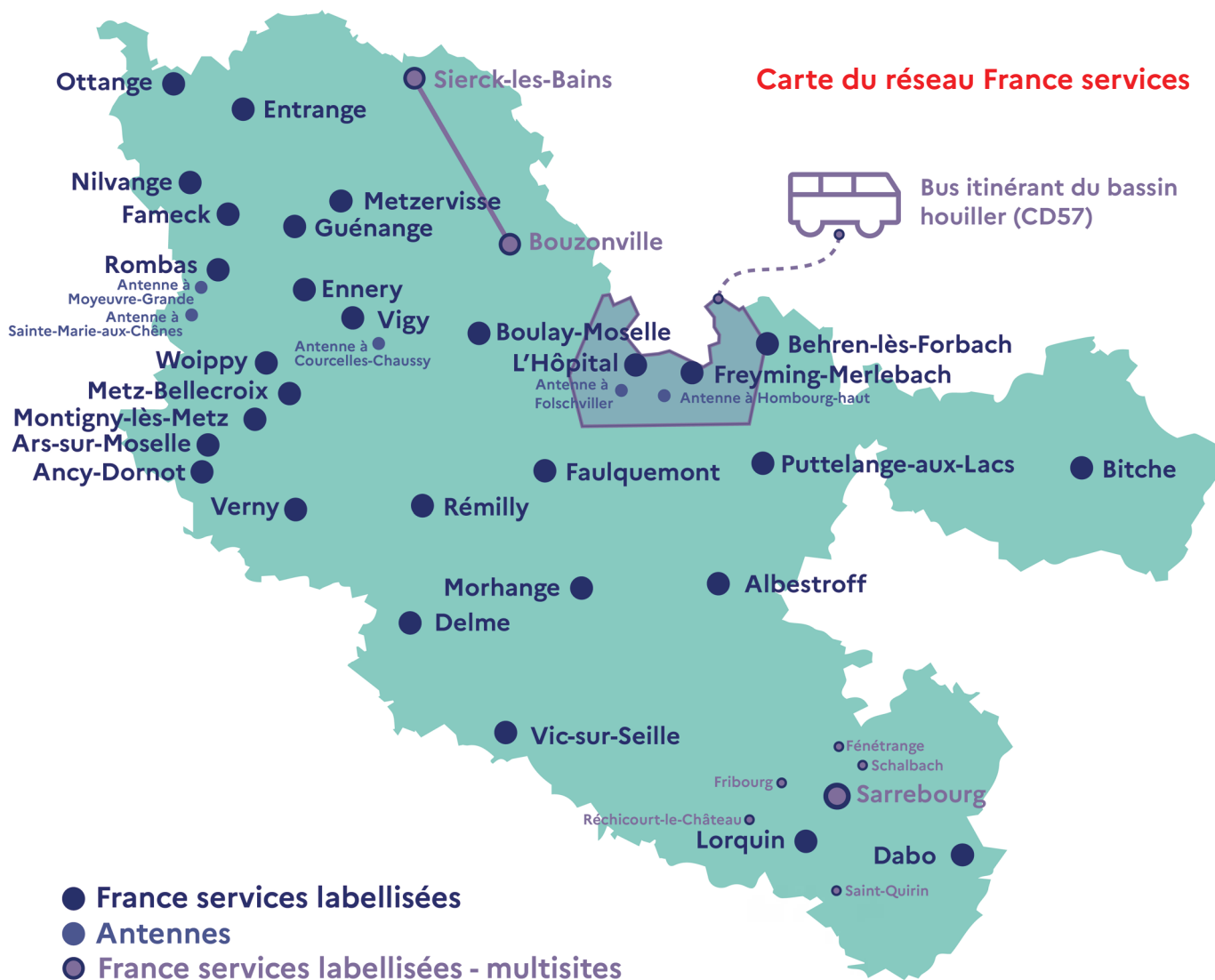
En Moselle, **32 France services** sont labellisées. Les France services assurent, sur l'ensemble du territoire mosellan, l'accueil et l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives numérisées, et ce, **à moins de 30 minutes de leur domicile**.

**« Proximité, simplicité, et efficacité sont les mots-clefs de France services. Il s'agit de mettre en œuvre une administration plus humaine qui réponde aux attentes et aux inquiétudes des administrés »**

Laurent Touvet, préfet de la Moselle, lors de l'inauguration de la France services de Woippy en 2022.

Depuis avril 2022, **un animateur départemental du réseau France services** a été recruté en Moselle. Il a pour mission principale d'accompagner les structures labellisées, afin d'assurer **la pérennisation du réseau des France services** en Moselle, et de favoriser le partage de bonnes pratiques entre les structures.

Chaque France services bénéficie d'une **subvention annuelle de 30 000 €** au titre des frais de fonctionnement.



## Agenda rural : focus sur le volontariat territorial en administration (VTA)

### Le **VOLONTARIAT TERRITORIAL** en ADMINISTRATION

L'ANCT coordonne l'agenda rural lancé par le Président de la République suite au grand débat national en 2019. Il vise à favoriser le **développement des territoires ruraux** et améliorer la vie quotidienne de leurs habitants, dans une démarche interministérielle.

Dans ce cadre, l'État a mis en place le dispositif du **volontariat territorial en administration (VTA)**. Il permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois, au service de l'ingénierie de leurs projets. Les postes de VTA, financés par l'ANCT à hauteur de 15 000 €, aident notamment les acteurs locaux à mobiliser des financements du plan de relance.

*Exemples de postes de VTA financés par l'ANCT :*

- Un chargé de mission placé auprès de la direction générale des services a été recruté par la commune de Peltre ;
- Un assistant au chef de projet Petites villes de demain a été recruté par la communauté de communes Bouzonville 3 Frontières ;
- Un chargé de mission tourisme et développement économique a été recruté par la communauté de communes de l'Arc mosellan.

## Attractivité et revitalisation des centres-villes



Le plan national **Action cœur de ville** répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire. Il vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, et à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville. Le programme Action cœur de ville est prolongé jusqu'à la fin des actuels mandats municipaux (2026).

**5 collectivités de la Moselle** sont subventionnées au titre du programme Action cœur de ville : Thionville, Forbach, Sarrebourg, Sarreguemines et Saint-Avold.

Depuis 2018, **18 projets** ont bénéficié d'une subvention DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), **pour un montant total de 4 183 839 €**.

*Exemple de projet Action cœur de ville :*

*Depuis 2018, la commune de Thionville a reçu 1 883 419€ de subventions de l'État (DSIL), pour les projets suivants : la passerelle (mode doux de circulation entre la gare et le centre-ville), la création d'un espace conférence au centre-ville (La Scala), la reconstruction du gymnase Jean Burger, la création d'un mur végétalisé en centre-ville.*



Le programme **Petites villes de demain** vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans **des trajectoires dynamiques et engagées** dans la **transition écologique**. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et des intercommunalités de moins de 20 000 habitants en vue de concrétiser leurs projets de territoire.

**7 Petites villes de demain** ont été retenues au titre du programme, pour 11 communes concernées, avec **6 milliards d'euros mobilisés** pour 6 ans au niveau national, sur les fonds de l'État et des différents partenaires (la banque des territoires, l'ANCT, le Cerema, et l'ANAH) : Dieuze, Château-Salins, Bouzonville, Sierck-les-Bains, Boulay, Bitche, Creutzwald, Hombourg-Haut, Freyming-Merlebach, Farébersviller, et Morhange. Le projet est financé par l'État à hauteur de 75 %.

Depuis la signature des conventions d'adhésion mi-2021, 6 projets ont déjà bénéficié d'une subvention DSIL **pour un montant total de 1 422 387€**.

*Exemple d'opération Petites villes de demain :*

*Une convention d'Opération de revitalisation du territoire (ORT), dans le cadre du programme Petites villes de demain, a d'ores et déjà été signée (sur les sept attendues d'ici à la fin 2022) avec la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières le 13 juin 2022, s'agissant des communes de Bouzonville et Sierck-les-Bains.*

# POLITIQUE DE LA VILLE

## Réduire les écarts de développement au sein des villes pour restaurer l'égalité républicaine



Les **Cités éducatives** consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : les services de l'État, les collectivités, les associations, et les habitants. La démarche des Cités éducatives a deux objectifs : d'une part, améliorer la prise en charge sociale et éducative des jeunes de 0 à 25 ans avant, pendant, et après l'école au sein des quartiers les plus défavorisés, et d'autre part, de structurer la coopération entre acteurs dans le cadre d'un projet éducatif de territoire défini et partagé.

Avec les Cités éducatives, il s'agit de **mobiliser toutes les énergies** : celles des enfants et de leurs familles, des écoles, des collèges, des lycées, des collectivités, de l'État, du tissu associatif et des professionnels qui travaillent dans ces quartiers (les travailleurs sociaux, les intervenants du périscolaire, etc.).

En Moselle, **3 Cités éducatives** sont labellisées :

- Cité éducative de Borny : labellisée en 2021, avec **900 000 €** de financements sur 4 ans.
- Cité éducative de Behren-lès-Forbach : labellisée en 2020, avec **720 000 €** de financements sur 4 ans.
- Cité éducative de Forbach : labellisée en 2022, avec **600 000€** de financements sur 3 ans.



Le dispositif « **Quartiers d'été** » a été mis en place en 2020 lors de la crise de la Covid-19, avec pour ambition de faire de la période estivale un été d'apprentissage, de découverte et de solidarité. Il s'agit de proposer des services et activités aux habitants des quartiers prioritaires, et particulièrement aux 1,3 million de jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce dispositif a été reconduit à l'été 2021 et à l'été 2022.

En Moselle, **56 projets**, ayant bénéficié à **16 525 personnes** à l'été 2022, ont porté sur des rencontres et des activités inter-quartiers, mixtes, intergénérationnelles, ou encore dédiées spécialement aux jeunes filles, femmes et familles, pour **343 813 € de subventions de l'État**.

## NUMÉRIQUE



L'ANCT porte le programme « **Mission société numérique** » afin de promouvoir un numérique inclusif. Dans le cadre de ce programme, plusieurs dispositifs existent : les conseillers numériques, l'appel à manifestation d'intérêt «Outiller la médiation numérique», ou encore «Aidants Connect». Ces dispositifs visent à **accompagner et former aux usages numériques du quotidien**, tout en déployant des actions et initiatives locales permettant de  **rapprocher les services publics des citoyens**.

En Moselle, 53 conseillers numériques ont été recrutés par des structures publiques ou des associations. Ils sont financés par l'État à hauteur de 50 000 € sur 2 ans.

*Exemples :*

- *Ville de Metz : 7 conseillers numériques*
- *Communauté de commune du Pays de Bitche : 1 conseiller numérique*
- *Moselle Fibre : 5 conseillers numériques*
- *Mission locale de Sarreguemines : 1 conseiller numérique*
- *Association des familles rurales : 1 conseiller numérique*

En savoir plus sur les dispositifs de l'ANCT :

<https://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques>

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>

## **Contacts**

Délégué territorial de l'ANCT : Laurent Touvet, préfet de la Moselle

Délégués territoriaux adjoints : Olivier Delcayrou, secrétaire général de la préfecture de la Moselle, et Jérôme Giurici, directeur départemental des territoires de la Moselle

Les services :

- **Direction de la coordination et de l'appui territorial :**

Lydie Léoni, directrice de la coordination et de l'appui territorial :

lydie.leoni@moselle.gouv.fr / 03 87 34 84 20

Béatrice Mougel, cheffe de bureau de l'aménagement du territoire :

beatrice.mougel@moselle.gouv.fr / 03 87 34 88 57

Lisa Eder, adjointe : lisa.eder@moselle.gouv.fr / 03 87 34 88 92

- **Animateur départemental du réseau France Services en Moselle :**

Jean-Michel Molina : mfs-molina.j@mairie-vigy.fr / 07 55 65 92 96

- **Direction départementale des territoires :**

Valérie Muller, cheffe de projets : valerie.muller@moselle.gouv.fr / 03 87 34 34 72

Johann Ribes, chargé de mission territoires : johann.ribes@moselle.gouv.fr / 03 87 34 34 66

Yann Grossmann, chargé de mission territoires : yann.grossmann@moselle.gouv.fr / 03 87 34 83 35